

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 22376 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française »

NOR : INTJ1727031S

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 24 novembre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « orchestres-chœur de l'armée française » – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, l'adjudant-chef :

Dartinet	François	NIGEND : 135 634
-----------------	----------	------------------

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Pinto	Jean-Charles	NIGEND : 168 499
Gouillard	Éric	NIGEND : 171 248
Fremy	Laurence	NIGEND : 176 097

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Lesourd	Guillaume	NIGEND : 213 766
Delangle	Rémi	NIGEND : 246 305
Lilamand	François	NIGEND : 236 056
Barli	Guillaume	NIGEND : 244 245
Lamarre	Johann	NIGEND : 311 493
Alcouffe	Jean-Baptiste	NIGEND : 201 606

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Brooymans	Nicolas	NIGEND : 346 059
Lefèvre	Emilien	NIGEND : 346 084
Caubit	Alice	NIGEND : 346 083
Gehan	Julie	NIGEND : 355 468
D'Oriano	Sébastien	NIGEND : 195 716
Marbach	Nicolas	NIGEND : 330 756
Simon	Odile	NIGEND : 360 093
Mathieu	Stéphane	NIGEND : 175 986

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

*Le général de division,
commandant la garde républicaine,
D. Striebig*

